

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **39 (1913)**

Heft 11

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

récit des luttes que les ingénieurs français eurent à soutenir et comment, au prix d'efforts titanesques, à force d'énergie et d'endurance, au milieu des épidémies qui fauchaient sans trêve les hommes, des inondations qui détruisaient en quelques heures les travaux exécutés, ils créèrent cette œuvre si admirée aujourd'hui par les ingénieurs américains qui « témoignent, non par générosité, mais sous l'empire de considérations purement professionnelles, de la perfection des travaux exécutés par les ingénieurs français, dont l'habileté, la prévoyance et la valeur technique n'ont jamais reçu les éloges qu'elles méritent ».

Deuxième exemple : Etant donné l'état sanitaire déplorable que la Compagnie française avait à combattre et les moyens techniques beaucoup moins puissants dont on disposait alors, il ne serait pas étonnant que ses frais généraux fussent plus élevés que ceux de la Régie américaine actuelle. Or, il n'en est rien, bien au contraire.

Nous pourrions multiplier ces exemples et détruire, l'une après l'autre, les légendes qui se sont enracinées si profondément dans l'esprit du public. Ceux de nos lecteurs qui s'intéressent à ces questions de psychologie des foules liront avec le plus grand intérêt l'ouvrage de M. Bunau-Varilla. Ce livre, dont certains récits, par leur intensité de vie, rappellent le *Kypling* des *Bâtisseurs de ponts*, est un magnifique hommage rendu à la gloire des premiers pionniers français par l'homme qui contribua le plus à préserver l'œuvre du canal de Panama de l'anéantissement complet dont elle était menacée après la crise de 1888.

Ce juste tribut payé à la mémoire de ceux qui moururent à la tâche, on s'attend à ce que nous allions flétrir ces tenants de la Compagnie qui par leurs agissements criminels ont irrémédiablement compromis les destinées d'une entreprise qui avait si brillamment débuté. Nous l'eussions bien voulu ! mais M. Bunau-Varilla ne nous en laisse pas la possibilité. Chantage, escroquerie, corruption, concussion, tout s'évanouit sous son réquisitoire et de tout cela il ne reste rien.

Rien, c'est une façon de parler et, ici comme ailleurs, il convient de se garder des affirmations absolues, car il y a tout de même certains cas, sporadiques à la vérité, que les tribunaux ont jugés sans indulgence. Un certain nombre d'administrateurs et d'entrepreneurs n'ont-ils pas été condamnés par la Cour d'appel à des peines de prison ? Oui, mais c'est grâce à la forfaiture d'un magistrat dont l'arrêt fut d'ailleurs réformé par la Cour de cassation. Et les accusations de corruption portées contre un grand nombre de députés ? Ce ne furent que d'infâmes calomnies inventées par un financier aux abois qui, traqué et médusé par un autre financier fameux, finit par se suicider, à moins qu'on ne le suicidât. Et voici maintenant un de ces cas sporadiques : celui du ministre Baïhaut qui accepta ou extorqua un gentil pot-de-vin d'un million. La prévarication était patente et le prévaricateur dut rendre gorge, mais en même temps, et pour observer les préceptes d'une justice distributive savamment balancée, on condamna l'administrateur général de la Compagnie.

Alors, toute cette affaire du Panama ne fut donc qu'un mythe ? Peu s'en faut, et l'histoire dira, d'après M. Bunau-Varilla, que l'entreprise française accomplit une grande œuvre fort utile, mais qu'au moment où les principales difficultés techniques venaient d'être vaincues, elle trébucha par suite d'une simple erreur de tactique financière, d'où une

panique que des gens habiles surent grossir et exploiter au profit de leurs passions politiques.

Et maintenant, qu'on nous permette de terminer cet article par un vœu pie : nous souhaitons ardemment que les panamistes jouissent dans le paradis de félicités spéciales, en raison des tribulations imméritées dont ils furent les victimes bien innocentes !

Société suisse des ingénieurs et architectes.

Circulaire du Comité Central aux Sections de la Société Suisse des Ingénieurs et des Architectes.

CHERS COLLÈGUES,

Chargé par l'assemblée des délégués du 14 décembre 1912, à Olten, d'élaborer un *Règlement concernant l'organisation d'un service de placement* par les soins de la Société, le Comité central a préparé ces statuts, en tenant compte des désirs exprimés lors de l'assemblée.

Nous avons l'avantage de vous remettre la quantité d'exemplaires qui correspond au nombre des délégués de votre Section, en vous priant de vouloir bien soumettre au Comité central vos amendements éventuels, *au plus tard jusqu'à fin juin 1913.*

La minute du projet sera soumise à l'approbation de la prochaine assemblée des délégués qui aura lieu à Lausanne.

Agréez, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Comité central de la Société suisse
des ingénieurs et des architectes :

Le Président,

H. PETER.

Le Secrétaire,

Ing. A. HERRY.

Statut d'organisation d'un service de placement par les soins de la société suisse des Ingénieurs et Architectes.

A. Nom, But, Siège et Position vis-à-vis de la Société.

Art. 1. Sous la dénomination « Service de placement de la Société suisse des Ingénieurs et Architectes » cette Société institue un bureau ayant pour but de procurer au personnel technique des emplois et des places : 1° aux ingénieurs et architectes ; 2° aux techniciens et au personnel technique auxiliaire. Le siège de cette institution se trouve au bureau du Secrétariat de la Société.

Art. 2. Le bureau sera administré d'après les principes suivants :

a) Les taxes de placement pour les membres de la Société seront inférieures à celles à percevoir des personnes qui ne font pas partie de celle-ci.

b) Les demandes adressées par les membres de la Société auront la priorité.

c) Le Service de placement a pour but de procurer au personnel technique des emplois conformes à leurs aptitudes.

d) Le matériel de statistique fourni par ce Service sera utilisé par la suite.

Art. 3. Le Comité Central est autorisé à se mettre en relations avec d'autres sociétés techniques dans le but de grouper

et d'améliorer ainsi le service de placement des techniciens en général.

B. Organes du Service de placement.

Art. 4. Les organes du Service de placement se composent comme suit: 1° Le Comité Central; 2° La Commission d'Administration; 3° Le Gérant.

Art. 5. Le Comité Central a la surveillance de l'organisation adoptée de l'institution, de l'observation des principes adoptés ainsi que de la réalisation de la prospérité économique du service de placement; il est notamment chargé de:

a) l'approbation du Règlement concernant le Service de placement,

b) l'approbation du Rapport de gestion, des Comptes et du Budget, pièces justificatives qu'il devra soumettre à l'assemblée des délégués.

Art. 6. Le Comité Central désignera une Commission administrative composée de cinq membres dont les fonctions dureront deux ans. Un des membres de cette Commission devra faire partie du Comité Central et trois membres devront avoir leur domicile au siège du Service de placement.

Art. 7. La Commission administrative dirige librement le Service de placement dans la mesure de ces Statuts et du Règlement, et dispose des Crédits accordés.

La Commission administrative est chargée de:

a) la surveillance et de l'administration du Service de placement,

b) la surveillance de l'activité du gérant,

c) la présentation de projets et de propositions relatives aux améliorations à apporter au Règlement du Service de placement,

d) des délibérations préliminaires du Rapport, des Comptes et du Budget concernant le Service de Placement.

Les membres de la Commission seront remboursés de leur frais, il leur sera en outre alloué une indemnité équitable correspondant à leurs services.

Art. 8. Le gérant est chargé de la direction et de l'expédition des affaires courantes du bureau de placement, en se conformant aux dispositions du Règlement.

Le Secrétaire de la Société est désigné pour les fonctions de gérant.

C. Organisation du Service.

Art. 9. Les détails de l'organisation du Service et la marche du bureau de placement seront précisés par un règlement présenté par la Commission administrative et soumis à l'approbation du Comité Central.

Art. 10. Le Règlement fixera les taxes du Service de placement.

Le surplus des recettes devra en premier lieu servir à l'institution d'un fonds de réserve nécessaire. Le reste sera versé à la Caisse générale de la Société.

Le Service de placement aura sa comptabilité particulière.

Un départ.

M. le Dr H. Amstein, professeur d'analyse mathématique à l'Ecole d'ingénieurs et à la Faculté des sciences de l'Université de Lausanne, a exprimé le désir — qui a été accueilli en principe par le Conseil d'Etat — d'être déchargé de son enseignement à l'Ecole d'ingénieurs. Tous ceux qui connaissent M. Amstein savent que le temps a eu fort peu de prise sur lui et qu'il est encore plein de vigueur et d'entrain. Mais

il n'en est pas moins septuagénaire et nous comprenons fort bien qu'il aspire à un peu de repos. L'Ecole d'ingénieurs perd, par ce départ, un professeur du plus grand mérite, un savant distingué qui avait la religion de son enseignement et qui lui a consacré trente-huit années d'un labeur ininterrompu. Tous les anciens élèves de M. Amstein, et ils sont légion, s'associeront à nous pour lui souhaiter de jouir longtemps encore de sa verte vieillesse.

Par suite de cette démission, une des chaires les plus importantes de l'Ecole d'ingénieurs devient vacante. Nous espérons que les autorités universitaires qui auront à pourvoir à la succession de M. Amstein sauront faire abstraction de certaines contingences et choisir un candidat qui soit non seulement un bon pédagogue, mais aussi un mathématicien doué de facultés d'invention et capable par cela même de créer à Lausanne un nouveau foyer de recherches scientifiques.

BIBLIOGRAPHIE

Communications du Service de l'hydrographie nationale, publiées par le Dr Léon-W. Collet, directeur du Service.

N° 1. **Jaugeages par titrages et essais comparatifs effectués à l'usine hydroélectrique de l'Ackersand (à Stalden près Viège, Valais) simultanément avec une solution salée, un moulinet électrique, un rideau et un déversoir**, par le Dr Léon-W. Collet, directeur du Service de l'hydrographie nationale, le Dr R. Mellet, professeur de chimie analytique à l'Université et à l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne, et O. Lüttschg, ingénieur, directeur-adjoint du Service de l'hydrographie nationale. — Fr. 1.

N° 2. **Vergleichs-Versuche mit Flügel- und Schirm-Apparat zur Bestimmung von Wassermengen**, durchgeführt im Ablaufkanal des Elektrizitätswerks Lonza im Ackersand bei Visp von Ing. Otto Lüttschg, Adjunkt der Schweizerischen Landeshydrographie. — Fr. 1.50.

Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne.

L'Association avait invité le corps enseignant et les élèves actuels de l'Ecole à célébrer, le 31 mai, par une soirée familiale, le soixantième anniversaire de la fondation de l'Ecole. Une centaine d'étudiants et quelques professeurs répondirent à cette invitation. La soirée fut agrémentée par des chœurs et des morceaux d'orchestre fort bien exécutés par un groupe d'étudiants. Plusieurs orateurs témoignèrent, en termes vibrants, leur attachement à l'Ecole et firent des vœux chaleureux pour son développement.

Dans l'après-midi du même jour, l'Association avait eu son assemblée générale annuelle. Nous en publierons le procès-verbal que le Comité voudra bien nous communiquer.

Demande d'emploi.

Ingénieur civil 3 années de pratique, constructions métalliques, hydrauliques, béton armé, travaux topographiques, ayant eu la direction d'un bureau technique, cherche situation dans travaux de chemin de fer, d'hydraulique ou autres similaires. Excellentes références à disposition. *Case postale 16708 Stand, Genève.*

Lausanne. — Imprimerie E. Toso & C^e (S. A.), Louve, 8.